



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 400

13 janvier 2016

Projet de loi n° 70 L'heure est à l'action!

S'il devait être adopté tel quel, le projet de loi n° 70 du ministre Sam Hamad, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, marquerait un dangereux glissement au sein du programme d'aide sociale, où la réalisation d'un droit – inaliénable – deviendrait dès lors conditionnelle à l'exécution d'une obligation, pour certainEs du moins.

Le principal élément de ce projet de loi, le Programme objectif emploi, signerait en effet le retour des pénalités financières pour refus d'emploi ou de mesure d'aide à l'emploi pour les personnes faisant une première demande d'aide sociale. Or ces pénalités, on les pensait enterrées une fois pour toutes depuis plusieurs années. L'approche sur laquelle repose ce programme (appelée le *workfare*) en est une rétrograde. On l'a mise en œuvre à maintes reprises un peu partout dans le monde et jamais les résultats obtenus n'ont été ceux qui étaient escomptés. C'est à se demander si le gouvernement est capable de retenir quoi que ce soit de l'histoire des 30 dernières années! (Pour une analyse critique du *workfare*, voir le texte à la page suivante).

Bref, parce qu'il est discriminatoire et qu'il appauvrit encore davantage des personnes déjà en situation de pauvreté, *il est important de faire tout ce qui est en notre possible pour envoyer le projet de loi n° 70 aux oubliettes!*

Carte électronique

Le Collectif vous invite donc très fortement à participer à son action qui consiste à envoyer la carte ci-contre au ministre Hamad ainsi qu'aux membres de la Commission de l'économie et du travail, laquelle est chargée d'étudier le projet de loi n° 70. Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour le faire au <http://www.pauvrete.qc.ca/14029/>.

Autres actions possibles

Vous voulez en faire plus? C'est non seulement possible, c'est même encouragé! En plus de la carte, faites parvenir, d'ici le 10 février, un mémoire, une lettre ou un commentaire de quelques mots à la Commission à l'adresse cet@assnat.qc.ca. Les personnes assistées sociales ayant entrepris des démarches pour retourner au travail ou ayant déjà participé à un programme d'intégration en emploi peuvent remplir un court sondage et ainsi aider à la rédaction du mémoire du Collectif. En vous rendant au <http://www.pauvrete.qc.ca/campagne-non-au-projet-de-loi-70/>, vous trouverez deux documents pour vous outiller et alimenter votre réflexion, de même que le sondage dont il vient d'être question.

Enfin, il y aura une manifestation nationale à Québec le 27 janvier prochain, organisée par la Coalition objectif dignité: <https://www.facebook.com/events/930074143706535/>.

Quel est le meilleur moment pour accomplir l'une ou l'autre, ou même mieux: l'ensemble des actions proposées ci-dessus? La réponse est: aujourd'hui! L'enjeu est trop important pour être remis à demain. L'heure est à l'action!

**S'EN PRENDRE AUX PLUS PAUVRES,
ÇA VA FAIRE!**

Monsieur Hamad,
Vous vous demandez ce qu'il faut faire pour lutter
contre la pauvreté au Québec?
Commencez donc par cesser d'adopter des lois et des
programmes qui appauvrissent les plus pauvres!

Non au projet de loi 70!
Non au Programme objectif emploi!



COLLECTIF POUR UN
QUÉBEC SANS PAUVRETÉ



Appel de candidatures

Le Collectif est à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste de responsable des communications politiques. Pour connaître les compétences recherchées ainsi que les tâches et les conditions de travail offertes, rendez-vous à l'adresse suivante: <http://www.pauvrete.qc.ca/responsable-des-communications-politiques/>

Le « workfare »

Une approche inacceptable et inefficace

L'Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec vient de publier un argumentaire contre l'approche punitive du Programme objectif emploi. Ce programme constitue l'élément central du projet de loi 70, présentement à l'étude par le gouvernement. Il vise à contraindre les premiers demandeurs d'aide sociale à participer à des mesures d'employabilité ou à occuper tout emploi jugé « convenable » par le gouvernement, sans quoi ils risquent de voir leurs prestations réduites de moitié. On qualifie de *workfare* ces programmes qui cherchent à rendre l'aide financière (*welfare*) conditionnelle à des efforts d'intégration du marché du travail (*work*).

Or, cette approche est inacceptable. D'abord, parce que les programmes de *workfare* reposent sur le préjugé que les personnes assistées sociales sont paresseuses et dépendantes des programmes sociaux ainsi que sur la conviction que toutes les personnes dites « aptes au travail » peuvent, si elles en font l'effort, occuper un emploi.

Ensuite, parce que le niveau des prestations reçues par les personnes assistées sociales « aptes au travail » est déjà nettement insuffisant : elles vivent toutes dans une grande pauvreté, certaines n'arrivant même pas à subvenir à la moitié de leurs besoins de base, comme se loger, se nourrir et se vêtir. Réduire davantage leurs prestations est inadmissible.

De plus, l'efficacité des programmes de *workfare* est souvent remise en question. En effet, s'ils permettent à l'État de limiter l'expansion des dépenses d'assistance sociale (objectif important pour le gouvernement en période d'austérité!), il n'a toutefois pas été démontré qu'ils arrivent à atteindre leurs objectifs de favoriser une plus grande intégration sur le marché du travail et, en conséquence, de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour en apprendre davantage, consultez le document *Le « workfare », pourquoi s'y opposer?*, où sont présentés de nombreux autres éléments de réflexion et arguments permettant d'expliquer pourquoi il faut mettre de la pression sur le gouvernement pour empêcher l'adoption du projet de loi 70 et du Programme objectif emploi : <http://www.pauvrete.qc.ca/document/le-workfare-pourquoi-sy-opposer>.

Troisième plan d'action gouvernemental

Des consultations qui tombent à un bien mauvais moment

Comme si ceux et celles qui défendent les droits humains et luttent pour une plus grande justice sociale n'étaient pas déjà assez occupés avec le projet de loi 70, il fallait bien, en plus, que les consultations en vue du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté, qu'on attend depuis plus de deux ans, tombent au même moment! N'est-ce pas là d'ailleurs une curieuse coïncidence?...

Le volet électronique de la consultation a pris fin à la mi-décembre. Ce qui signifie que les personnes qui veulent faire connaître leur point de vue relativement aux orientations et aux mesures que devrait prioriser le gouvernement doivent le faire en envoyant un mémoire (ou une lettre, ou un commentaire...) à l'adresse suivante : consultation.pauvrete.2015-2016@mess.gouv.qc.ca. Date limite pour faire parvenir son avis au Ministère : 29 janvier.

Des outils

Nous vous rappelons que le Collectif a produit deux documents pour faciliter la participation des personnes et des groupes à cette consultation.

D'abord, un outil pour rédiger un mémoire en groupe, que vous trouverez au <http://www.pauvrete.qc.ca/document/pour-construire-un-quebec-sans-pauvrete-outil-de-redaction-collective/>. Ensuite, un outil comprenant une série de courts commentaires politiques et de nombreuses données pour venir appuyer votre discours, et ce pour chacune des cinq orientations sur lesquelles la consultation est basée : <http://www.pauvrete.qc.ca/document/quelques-elements-danalyse-politique-et-extraits-choisis/>.

N'hésitez pas à y « piger » tout ce dont vous avez besoin!



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec, QC G1K 9E9

Téléphone : 418 525-0040 / Télécopieur : 418 525-0740 / Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca